
Réflexions sur la technologie et la politique

par Heather MacIvor

Dans le présent article, nous examinons deux aspects de la politique dans lesquels la technologie informatique et la technologie des communications jouent un rôle de plus en plus important : le choix des chefs des partis politiques et la communication entre les organes des partis et les membres. Selon nous, ces technologies ont certaines applications en politique pourvu qu'elles fonctionnent bien. Ce ne sont pas des panacées qui peuvent pallier l'apathie, le manque d'intérêt, l'ignorance et les préjugés à l'égard de la politique. En effet, en présence de ces facteurs, elles font probablement plus de tort que de bien.

Un grand nombre de mes travaux récents tentent d'expliquer pourquoi, au Canada, 19 des partis fédéraux et provinciaux les plus importants ont abandonné la formule du congrès d'investiture traditionnel lorsqu'il s'agit de choisir leur chef et opté plutôt pour divers mécanismes de scrutin universel (SU).¹ Il existe cinq formes de SU, dont la plus pertinente, dans le cas qui nous occupe, est le SU téléphonique. Cette méthode permet à tous les membres inscrits d'un parti de voter directement pour le candidat ou la candidate de leur choix, soit lors d'une assemblée générale, soit depuis leur domicile. Le premier parti politique canadien à utiliser le SU téléphonique a été le Parti libéral de la Nouvelle-Écosse. Ont suivi les Partis libéraux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, et les Partis progressistes-conservateurs de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse.

Quatre de ces cinq partis ont eu recours au système de téléscrutin mis sur pied par la société Maritime Tel and Tel, système qui a par la suite été transformé en une filiale de téléscrutin appelée MT&T Technologies. Le système de téléscrutin est plutôt compliqué parce qu'il doit garantir à la fois une sécurité à toute épreuve et un vote secret.

Heather MacIvor enseigne les sciences politiques à l'université de Windsor. Le présent article s'inspire de sa communication présentée en novembre 1996 lors de la conférence du Groupe canadien des études des questions parlementaires qui a porté sur le gouvernement inter-actif.

Le votant ou la votante compose le numéro 1-800 ou 1-900 de MT&T et un message enregistré lui demande d'entrer un NIP (numéro d'identification personnel). Les NIP sont des numéros à huit chiffres établis de façon aléatoire par ordinateur. Un NIP est attribué à chacun des membres du parti qui s'est inscrit et qui a versé une somme donnée pour avoir droit de vote. Si un votant entre un NIP incorrect, il doit essayer de nouveau. Un NIP entré correctement donne accès au système de scrutin. On demande ensuite au votant d'entrer le numéro à trois chiffres correspondant au candidat ou à la candidate de son choix. La liste des candidats et candidates et de leurs numéros est fournie dans la trousse NIP que le votant inscrit a reçu chez lui ou qu'on lui a remis à la table des inscriptions de l'assemblée générale. Le votant entre le numéro, appuie sur l'étoile (*) et entend un message enregistré par le candidat ou la candidate. Ce dernier ou cette dernière le remercie de son vote et lui demande de confirmer en appuyant de nouveau sur l'étoile (*). Si le votant fait une erreur, il peut appuyer sur le dièse (#) et revenir au premier message. Si son vote est bien le bon, il le confirme, après quoi il entend un autre bref message enregistré du candidat ou de la candidate. Puis un dernier message remercie le votant et confirme l'enregistrement de son vote, et la communication prend fin automatiquement.

MT&T a mis sur pied le premier système de téléscrutin pour les Libéraux de la Nouvelle-Écosse en 1992. Au moins trois caractéristiques du SU téléphonique sont apparues lorsque, une fin de semaine de juin, des centaines de Libéraux faisaient la

queue devant des stands téléphoniques au Halifax Metro Centre et que des milliers d'autres essayaient de transmettre leur vote depuis leur domicile. Premièrement, le parti a dû faire diffuser les discours des candidats et des candidates à la télévision afin que les membres du parti puissent voir et entendre ces derniers chez eux. La CBC de la Nouvelle-Écosse a accepté de couvrir le vote du début à la fin, mais l'événement ne fut pas aussi spectaculaire qu'un congrès d'investiture traditionnel et les journalistes n'avaient pas grand chose à dire, jusqu'à ce que survienne le deuxième problème, d'ordre technique celui-là : débordé d'appels, le système informatique est tombé en panne. Cet arrêt a mis dans l'embarras et le parti et la compagnie de téléphone, d'autant plus que le tout était télévisé en direct.

On doutait également de la sécurité du système informatique et du réseau téléphonique. Des récepteurs de la CBC ont repéré un appel logé par téléphone cellulaire à la MT&T au cours duquel on semblait faire le décompte des votes accumulés par chaque candidat et candidate. En réalité, les chiffres communiqués correspondaient au nombre de personnes qui *essayaient* de voter pour tel ou tel candidat ou candidate, et non au nombre réel de votes reçus par chacun. Il n'en demeure pas moins que le candidat occupant la troisième place était furieux que la CBC ait diffusé ces chiffres, alléguant qu'ils avaient faussé les résultats. Et, ce qui est tout aussi grave, un membre du parti a prétendu plus tard avoir acheté et entré lui-même des centaines de NIP à l'aide d'une liste de noms et d'adresses fictifs. Rien ne prouve que cela soit vrai, mais cette déclaration a secoué le parti et fait douter certains observateurs de la sécurité du SU téléphonique.

Peut-être doit-on en conclure que les membres des partis répugnent à accomplir une tâche qui ne leur permet pas de se réunir entre collègues.

Deux semaines plus tard, les problèmes techniques étaient corrigés et le parti élisait M. John Savage comme chef sans autre difficulté. C'est alors qu'est apparue une quatrième caractéristique du téléscrutin. En effet, seulement 41 p. 100 des membres du parti avaient pris la peine de téléphoner.² Voilà un paradoxe qui oppose technologie et démocratie. De toute évidence, la technologie vise à permettre à *un plus grand nombre* de gens de participer au processus politique, mais *un moins grand nombre* que prévu en profitent. Selon des renseignements non scientifiques, la majorité des membres des partis participent au choix des délégués aux congrès d'investiture traditionnels. Mais les partis qui ont eu recours au SU téléphonique, sous *toutes* ses formes, ont connu des taux de participation beaucoup moins élevés, variant entre 49 p. 100 pour les Libéraux de la Colombie-Britannique³ et 20 p. 100 pour ceux de l'Alberta.⁴

Le faible taux de participation associé à un procédé précisément conçu pour accroître le plus possible la participation est un exemple de ce qu'Edward Tenner appelle le *revenge effect* (l'effet de vengeance).⁵ C'est ce qui arrive lorsqu'un nouveau moyen technologique produit un effet contraire à celui qu'avaient prévu ses concepteurs. Prenons, par exemple, l'ordinateur et ses accessoires – imprimante, modem, télécopieur et scanner –, qui devaient débarrasser nos bureaux du papier. Comme Tenner le fait remarquer dans son livre, ces outils nous ont plutôt encouragés à écrire davantage, à imprimer de longs documents alors qu'il n'y qu'une petite erreur à corriger, à faire de plus en plus de photocopies au cas où l'ordinateur tomberait en panne. Nous produisons donc de plus en plus de paperasse, nos bureaux débordent et nous déboisons nos forêts à un rythme alarmant. L'effet de vengeance se produit parce que les nouvelles structures et les nouveaux appareils et accessoires interagissent avec de vraies personnes, dans de vraies situations et de façons que nous ne pouvions pas prévoir. Il me semble cependant que les dirigeants des partis politiques, qui savent très bien que la socialisation est un des principaux facteurs qui favorisent la participation politique, auraient dû prévoir qu'un moyen technologique qui isole les membres les uns des autres aurait peu d'attrait pour eux.

Après le deuxième tour de téléscrutin à Halifax, réussit celui-là, le SU téléphonique est demeuré en vogue pendant environ deux ans. Quant à eux, les Libéraux de la Colombie-Britannique se sont élu un nouveau chef en juillet 1993, grâce à un système téléphonique plus perfectionné de la MT&T qui a fonctionné parfaitement. La troisième expérience de SU téléphonique, si l'on fait abstraction du vote du défunt Parti national, a été celle qui a mené à l'élection du chef du Parti libéral de l'Alberta en novembre 1994. Cet épisode a posé plus de problèmes et a peut-être été le présage de la fin d'une mode. Le système est tombé en panne et des centaines de membres du parti ne savaient pas si leur vote avait été enregistré. MT&T Technologies a fait rapidement les réparations qui s'imposaient, et l'on a pu terminer les deux tours de scrutin le même jour. Néanmoins, l'incident avait causé une amère division au sein du parti.

À titre de scrutatrice, j'ai eu le privilège d'observer le processus du scrutin depuis les *bunkers* de MT&T Technologies à Halifax. De mon point de vue, trois raisons expliquaient le fiasco des Libéraux de l'Alberta. Premièrement, la constitution du Parti libéral de l'Alberta était incompatible avec la technologie du téléscrutin. Il doit en effet s'écouler plusieurs jours entre l'inscription des membres votants et le début du scrutin, afin que les NIP puissent être attribués et envoyés par la poste aux personnes qui votent depuis leur domicile. Mais les Libéraux de l'Alberta avaient remanié leur constitution de façon à permettre à de nouveaux membres de se joindre au parti jusqu'à la veille du scrutin. Il a donc été impossible d'attribuer à temps les NIP à tous les votants

inscrits. Une fois de plus, la « technodémocratie » se révélait une contradiction dans les termes.

Deuxièmement, l'un des candidats enfreignait constamment le règlement; il perturba le système en recrutant rapidement des milliers de membres, la plupart des immigrants et des membres des minorités visibles d'Edmonton et de Calgary. Les médias avaient prédit que 2 000 de ces délégués seraient déclarés inaptes à voter parce que le candidat avait payé leur droit d'inscription de 10 \$, ce qu'interdisait le règlement. Mais le directeur général du scrutin a décidé de faire preuve de laxisme, ce qui a fini par mener au désastre. Le candidat en question lui avait demandé de déposer quelques votes par procuration en son nom, alléguant que certains de ses partisans ne parlaient pas suffisamment bien l'anglais pour voter par téléphone. À la grande surprise des organisateurs, le candidat s'est présenté à la veille du scrutin avec 3 600 procurations. Il était absolument impossible que le directeur général du scrutin entre autant de votes individuellement. Ces procurations de dernière minute et les retards causés par l'inscription de ces nouveaux membres ont causé d'énormes problèmes pour le système de télés scrutin, en particulier pour les techniciens et les vérificateurs de Halifax.

Troisièmement, les techniciens de MT&T avaient sous-estimé le nombre de votes qui seraient déposés au cours de la dernière demi-heure de la première période de scrutin, et le système informatique n'a pu traiter ces votes assez rapidement. Ce mauvais calcul ainsi que la confusion totale causée par les procurations ont entraîné une panne. Une fois de plus, un parti politique et MT&T ont été ridiculisés en direct à la télévision par les journalistes qui n'avaient rien d'autre à faire que de se moquer d'un parti incapable de se choisir un chef. Il n'est pas étonnant que, lorsque le système a parfaitement fonctionné une semaine plus tard en Saskatchewan, les médias ont ignoré la chose.

C'est ainsi que les technophiles qui avaient applaudi l'avènement du SU téléphonique comme la vague démocratique de l'avenir ont pu être découragés par le coût et les limites du système.

Pour leur part, les Progressistes-conservateurs de la Nouvelle-Écosse ont improvisé leur propre système de télés scrutin en 1995, ne pouvant se permettre de verser à MT&T des droits de gestion de projet de 100 000 \$.⁶ Encore un autre présage.

Le coût élevé du système de télés scrutin et la mauvaise publicité faite à la course à la direction du Parti libéral de l'Alberta ont terni la réputation du SU téléphonique. Les activités de télédémocratie de la MT&T ont été réduites, et la

compagnie concentre maintenant ses efforts sur des applications en entreprise.

La technologie et la démocratie au sein des partis

Le second point dont j'aimerais parler est le recours croissant à la technologie informatique par les partis politiques. À une époque où les chefs des partis ressentent le besoin de mieux communiquer avec la base, les numéros 1-800 et les liaisons informatiques semblent être les meilleures façons de rester en contact. En 1995, le Parti progressiste-conservateur du Canada a mis sur pied le système national d'admission (SNA), système téléphonique informatisé 1-888 qui diffuse de l'information aux membres et permet aux nouveaux membres de s'inscrire par voie électronique.

Les principaux partis politiques ont maintenant tous leur page d'accueil sur le World Wide Web, dont certaines sont particulièrement d'avant-garde. J'ai donné aux étudiants qui suivent mon cours sur les partis politiques les adresses URL pour les sites Web, afin qu'ils puissent communiquer directement avec le bureau central s'ils veulent obtenir plus de renseignements au sujet d'un parti. En tant que chercheuse, je trouve que les sites Web sont souvent très utiles. Celui du Parti réformiste est particulièrement informatif.

Je ne suis pas convaincue cependant que ces liaisons technologiques seront efficaces. Une chose est certaine : seulement 7,4 p. 100 des ménages canadiens utilisent actuellement l'Internet, selon des données de Statistique Canada.⁷ Selon la maison Angus Reid, 18 p. 100 des Canadiens ont accès à l'Internet au travail, mais cela est encore très loin de la majorité.⁸ Certains diront que les membres des partis politiques ont davantage accès à l'informatique et la connaissent mieux que le grand public, étant donné leur niveau d'instruction et leurs revenus plus élevés, et que les cols blancs ont probablement accès à des réseaux informatiques au bureau. Mais je serais très surprise que même une faible majorité de membres des partis soient branchés, parce qu'ils sont généralement plus âgés que le Canadien moyen et que les personnes plus âgées sont moins susceptibles d'utiliser un ordinateur. Par ailleurs, le nombre de Canadiens qui sont membres d'un parti politique figure parmi les moins élevés en Occident – moins de 3 p. 100 de l'électorat, selon des estimations fiables⁹ – et il n'y a aucune raison de croire qu'une nouvelle technologie viendra à bout de décennies d'apathie, à plus forte raison des récentes manifestations d'hostilité envers les partis.

Avant de revenir à mon argument général, j'aimerais parler de deux phénomènes que j'ai observés au dernier congrès du Parti réformiste, tenu à Vancouver, et qui laissent présager l'avenir. D'abord, le mécanisme unique en son genre qu'a adopté le parti pour la votation sur les résolutions repose entièrement sur la disponibilité et la fiabilité de la technologie électronique. Les règles ne ressemblent à aucune autre que j'aie

vue dans un congrès de parti politique. Les délégués votants de chaque province sont assis ensemble à des tables qui leur sont réservées, par groupes de huit. Un chef du scrutin est choisi parmi le groupe. Sur chaque table se trouve un bloc numérique branché à un ordinateur central. Le chef du scrutin y entre un code correspondant à la province représentée par les délégués assis à sa table ainsi que le nombre de délégués dont les votes seront enregistrés (jusqu'à concurrence de huit). Les membres du parti débattent de chaque résolution (très brièvement, il faut le dire), puis le président ou la présidente demande aux chefs du scrutin de faire voter les délégués qui relèvent d'eux. Ces derniers votent pour ou contre la résolution en montrant une fiche verte ou une fiche rouge, puis le chef du scrutin compte les votes, et entre le nombre de votes *pour* et le nombre de votes *contre*. Les résultats sont immédiatement affichés sur un grand écran, par catégorie *pour* ou *contre* et par province. Les répartitions par province sont nécessaires parce que la constitution du Parti réformiste exige que les résolutions soient adoptées par la majorité de provinces, pas seulement par la majorité de l'ensemble des délégués. Il est difficile d'imaginer comment on pourrait obtenir ces chiffres sans la technologie électronique.

Un court délai s'est produit au début du congrès lorsqu'on a découvert qu'il n'y avait pas suffisamment de blocs numériques pour toutes les tables et qu'il fallait refaire le filage dans la salle. Mais, une fois ce problème réglé, le système semblait très bien fonctionner, sauf qu'il fallait souvent réinitialiser les blocs numériques. J'ai été très impressionnée. Toutefois, une conversation que j'ai eue avec un chef du scrutin de la Colombie-Britannique le deuxième jour du vote m'a déçue. Il m'a avoué que le bloc numérique lui causait de sérieux problèmes. Il appuyait parfois sur la mauvaise touche, mais comme il n'avait aucun moyen de se reprendre une fois la touche enfoncée, les erreurs n'ont pu être corrigées. Il m'a également avoué qu'il avait entré le mauvais code numérique au début du vote de la veille, de sorte que les délégués de sa table avaient été inclus dans les totaux d'une autre région. Enfin, il s'est plaint que les délégués de sa table n'étaient pas attentifs, qu'ils ne savaient pas toujours sur quelle résolution ils votaient et qu'ils ne cessaient d'aller et de venir. Il ne savait pas quoi faire en leur absence : devait-il voter à leur place comme il pensait qu'ils l'auraient fait eux-mêmes? Devait-il demander à un délégué plus consciencieux de voter deux fois parce qu'il se trouvait là et qu'un autre n'y était pas? Il semblait trouver cela drôle plus qu'autre chose, mais il reste que je me suis interrogée sur cette merveilleuse nouvelle technologie.

Un autre problème concernant le système de vote sur les résolutions m'a été signalé par M. Alan Whitehorn, un collègue politicologue et observateur au congrès. Selon lui, le fait de faire voter les délégués par groupes de huit, alors que tout le monde peut savoir comment vote son voisin, peut créer un effet d'entraînement dans le groupe et faire taire les opinions divergentes. En d'autres termes, un membre du parti pourrait

se sentir mal à l'aise de voter différemment des sept autres délégués de son groupe et décider de se rallier à la majorité au lieu d'exprimer sa véritable pensée. J'ignore si la chose s'est produite, mais c'est un point intéressant à considérer.

J'ai également remarqué autre chose au congrès des Réformistes, en particulier lors de l'atelier sur la démocratie participative : les délégués craignaient beaucoup que l'opinion publique ne vienne contredire les positions de principe dont les membres du parti venaient de discuter pendant deux jours. Plusieurs membres s'opposaient à l'idée que les députés doivent voter à la Chambre des communes comme le leur suggéraient la majorité de leurs commettants par le biais de sondages, d'assemblées publiques par voie électronique et d'autres moyens de consultation, au lieu de s'aligner sur la majorité des membres du parti. Ils ont signalé que, si le Parti réformiste réussissait à percer dans l'Ontario urbain aux prochaines élections fédérales, comme il le souhaitait, plusieurs circonscriptions s'opposeraient probablement à la possession sans restrictions d'armes à feu, à une définition traditionnelle de la famille et à d'autres points importants de la plate-forme du parti. Les députés en question devraient-ils voter contre le reste du groupe pour prendre en compte l'opinion de commettants qui n'appuient même pas le parti? Ou devraient-ils plutôt voter en faveur des politiques pour lesquelles le parti s'était prononcé lors de la campagne électorale qui avait permis au départ d'élire ces députés à la Chambre? J'ignore comment on pourra résoudre ce dilemme; je crains qu'il ne soit impossible de le faire. Cette tension continuera de régner au sein du parti dans l'avenir, quel que soit le résultat des prochaines élections fédérales.

Si les partis veulent attirer un plus grand nombre de membres, le mieux serait qu'ils créent des systèmes nationaux d'admission, comme l'ont fait les Progressistes-conservateurs, et qu'ils publient des numéros 1-888 dans tous les annuaires téléphoniques du pays. Ce n'est pas une technique de pointe, mais, pour le moment, c'en est une qui est beaucoup plus prometteuse que les pages Web et les séances de bavardage sur l'Internet.

L'avenir de la technodémocratie

Dans une certaine mesure, le potentiel de la technodémocratie dépend des améliorations qui pourront être apportées à la technologie elle-même. Personne ne tolérera les problèmes qu'ont rencontrés les Libéraux de la Nouvelle-Écosse et de

l'Alberta, encore moins les clients qui paient 100 000 \$ pour se prévaloir de moyens technologiques. Il faudra attendre encore longtemps pour que s'effacent des mémoires les fiascos de 1992 et de 1994, et cela ne sera possible qu'après une série de téléscrutins parfaits et hautement publicisés.

Mais l'avenir de la technodémocratie repose davantage sur un facteur qui déborde le cadre de la technologie : l'état de la démocratie elle-même. Comme les citoyens de la plupart des démocraties occidentales, les Canadiens ne sont pas connus comme des gens qui sont très renseignés sur la politique, qui s'y intéressent et qui y participent. Pour que la démocratie participative existe, nous n'avons pas besoin de téléscrutin, d'assemblées publiques électroniques ni de réseaux informatiques interactifs. Il nous faut plutôt plusieurs millions de démocrates éclairés et enthousiastes. Je ne veux pas dire par là des fanatiques qui s'intéressent à une seule chose, des gens qui s'opposent au gouvernement ou des lobbyistes fortement subventionnés. Je veux dire des gens qui ont un emploi et une famille, qui, entre les émissions de télévision et les parties de golf, prennent le temps de se renseigner et d'apporter une précieuse contribution au discours public dans ce pays. La plupart des Canadiens ont déjà les outils qu'il faut pour ce faire. Nous avons un assez bon système d'enseignement public, bien qu'il y ait beaucoup de place pour l'amélioration, et nous avons accès à une mine de renseignements par le biais des journaux, des bibliothèques et des émissions d'affaires publiques. Il suffit de faire l'effort de se les procurer et de les utiliser. Mais nous choisissons de ne pas le faire. Si les gens refusent de se prévaloir des moyens de communication et de collecte d'information peu coûteux, pourquoi investiraient-ils des milliers de dollars dans des ordinateurs seulement pour participer à des débats publics? Comment de nouveaux outils pourront-ils nous aider à raviver la démocratie lorsque la plupart des gens ne savent même pas ce qu'il y a à faire et ne s'y intéressent même pas?

Les meilleurs câbles à fibres optiques ne peuvent pas pallier le manque de culture et l'apathie politiques. La solution à notre malaise démocratique ne consiste pas à diffuser plus largement la technologie; il faut plutôt ranimer le civisme et la responsabilité collective. Et, vu les effets d'isolement et d'euphorie que produisent la plupart des nouvelles technologies, en particulier les satellites de diffusion directe, les jeux Nintendo, les magnétoscopes et l'Internet, on peut s'attendre que la dernière chose qu'elles réussissent à faire soit de ranimer le civisme et la responsabilité collective. Jean Bethke Elshtain affirme que l'isolement des cybernautes va exactement dans le sens de la vision technodémocratique mise de l'avant par certains partis et certaines personnes – une vision véritablement antidémocratique dans son processus et dans ses résultats.

Ce que ne savent pas les fervents des solutions technologiques, c'est que le principe de la majorité plébiscitaire est tout à fait différent du rêve d'un régime démocratique appuyé par des débats et des jugements. De tous temps, les plébiscites ont servi

à soutenir des mouvements et des régimes antidémocratiques majoritaires – on pense tout de suite au péronisme en Argentine. [...] La véritable démocratie exige la participation de citoyens animés par un sens de la responsabilité sociale. La participation plébiscitaire est l'antithèse de cet idéal démocratique. Regarder la télévision et appuyer sur des boutons est une expérience «privatisante» : nous y sommes attirés en tant que consommateurs, consommateurs de décisions politiques dans ce cas-ci, [et] non en tant que citoyens.¹⁰

Pour ma part, je suis loin de croire en l'avenir de la démocratie, quoi qu'il advienne de la technologie. Quiconque a navigué parmi les groupes de nouvelles politiques du Net ne peut faire autrement que d'être effrayé par le cynisme, la rancœur et l'ignorance qu'on y trouve. Nous avons devant nous l'occasion la plus extraordinaire, depuis l'*agora* d'Athènes, de diffuser la chose publique, et tout ce que les adeptes du Net trouvent à faire, c'est de s'insulter les uns les autres en une prose qui pourrait faire passer une dissertation d'un étudiant de secondaire I pour une oeuvre de Shakespeare. Ce discours de bas niveau devrait nous enseigner à douter sainement de la technodémocratie.

Si Bill Gates vous fait penser à un Périclès moderne, vous croyez plus que moi en l'avenir de la démocratie. Je le vois plutôt comme le roi Midas. On peut difficilement imaginer un personnage moins susceptible de raviver la véritable démocratie.

Ce qui m'amène à mon dernier point. Les nouvelles technologies dont j'ai parlé sont largement contrôlées par des entreprises à but lucratif qui évoluent dans un marché libre. La logique de la rentabilité s'oppose à la logique de la démocratie, si nous concevons la démocratie comme un processus de délibération rationnelle de la part de citoyens bien renseignés, comme nous le constatons en regardant la plupart des journaux et des postes de télévision à grande diffusion. Dans son dernier ouvrage, intitulé *Jihad vs. McWorld*, Benjamin Barber, ancien défenseur de la technodémocratie, brosse un tableau plus sombre mais qui me paraît plus juste.

La technologie des télécommunications a le pouvoir de renforcer la société civile, mais elle a également celui d'instaurer un contrôle sans précédent qui pourrait être utilisé tout autant pour bloquer le flot d'information que pour permettre d'y avoir accès. [...] Le marché ne s'intéresse pas vraiment aux possibilités civiles de la technologie, à moins qu'elles ne puissent générer des profits respectables (ce qui n'est habituellement pas le cas).¹¹

Si la vision de Barber est juste, alors la seule façon de créer une technodémocratie est de recourir à une entité tout à fait démodée, la société d'État. Les entrepreneurs privés

n'exerceront pas bien leurs fonctions démocratiques tant et aussi longtemps qu'ils seront avant tout fixés sur les résultats. À moins que nous ne soyons prêts à redonner une certaine légitimité aux activités collectives du gouvernement au nom du bien public, à moins que nous ne soyons prêts à défier la tendance actuelle à la privatisation myope à tout prix, nous devrions tout de suite cesser de parler de technodémocratie.

La technologie n'est ni plus ni moins qu'un instrument. Il faut s'en servir correctement et à bon escient. Il ne faut pas la considérer comme la solution à des problèmes qu'elle ne peut résoudre. La technologie informatique et la technologie des communications peuvent traiter et diffuser une quantité d'informations, mais elles ne peuvent guérir les maux de la démocratie.

Notes

1. Voir MacIvor, Heather. «From 'Emergence' to Electronics: Explaining the Changes in Canadian Party Leadership Selection, 1919-1995», *National History*, à paraître, 1996.
2. Adamson, Agar et al. *Pressing the Right Buttons: The Nova Scotia Liberals and Tele-Democracy*, document présenté à l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de science politique, Ottawa, juin 1993.
3. Blake, Donald E. et R. Kenneth Archer. *An Analysis of Tele-voting in the British Columbia Liberal Party: The Leadership Contest of 1993*, Halifax, MT&T, avril 1994, p. 6.
4. Stewart, K. David et Keith Archer. *Electronic Fiasco? An Examination of the 1994 Liberal Leadership Selection in Alberta*, document présenté à l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de science politique, St. Catharines, juin 1996.
5. Tenner, Edward. *Why Things Bite Back: Technology and the Revenge of Unintended Consequences*, New York, Knopf, 1995.
6. MacIvor, Heather. *Party Leadership Selection in Canada: A Study of Change in Party Structures, 1985-1995*, Université Queen's, thèse de doctorat, 1996, p. 313.
7. Mitchell, Alanna. «Few succumbing to Internet's allure», *Globe and Mail*, 24 octobre 1995, p. A1.
8. Angus Reid. *Shakedown. How the New Economy Is Changing Our Lives*, Toronto, Doubleday, 1996, p. 96.
9. Carty, R. Kenneth. *Canadian Political Parties in the Constituencies: A Local Perspective*, volume 23 d'une collection d'études de recherche effectuées pour le compte de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn, 1991, p. 29.
10. Elshtain, Jean Bethke. *Democracy on Trial*, Toronto, Anansi, 1993, p. 27-8.
11. Barber, Benjamin R., *Jihad vs. McWorld: How Globalism and Tribalism are Reshaping the World*, New York, Ballantine, 1996, p. 270-1.